



DÉLIBÉRATION N°2023-159 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TEAM DAVID FULL KICK BOXING

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	19
Excusés	14

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Nadège BLANCHARD - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLÉ (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Team David Full Kick Boxing, association qui pratique le full contact et le kick boxing (boxe poings – pieds), compte plus de 90 licenciés.

Cette hausse est notamment liée aux résultats sportifs de l'association. Ainsi, les titres de championne de France et de double championne d'Europe de Kick Boxing et Full Contact ont été obtenus par une des membres de l'association en 2022.

Cette année, dans le cadre de la participation de 4 licenciés du club au championnat du monde WTKA (World traditional kickboxing association), organisés du 26 au 29 novembre 2023, à Carraré en Italie, l'association a récolté trois titres de championne du monde, quatre de vices championne du monde et deux médailles de bronze.

Le club Team David full kick boxing sollicite la Commune pour la prise en charge financière d'une partie des dépenses réalisées dans le cadre de sa participation à cette compétition, à savoir 3 000 €. Il est précisé que le budget total alloué à l'évènement s'élève à 5 400 €.

CONSIDERANT l'investissement considérable des licenciés de l'association Team David Full Kick Boxing et de leur entraîneur, ainsi que les résultats sportifs obtenus par le club ;

CONSIDERANT le rayonnement à l'international de l'association Team David Full Kick Boxing ;

VU l'avis favorable de la commission Sport, en date du 30 novembre 2023 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 31 voix pour, 1 abstention (Mme Nadège BLANCHARD) et une voix contre (M. sébastien COIRRE) :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 1 750 € à l'association Team David Full Kick Boxing, dans le cadre de sa participation au championnat du monde WTKA (World traditional kickboxing association) 2023.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :13/12/2023.....
- De la publication ou notification le :14/12/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.